



## **COMPTE RENDU DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 27 FEVRIER 2016** **A 10 HEURES**

L'an deux mil seize, le samedi vingt-sept février à dix heures, le Conseil Municipal composé de 9 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

### **Etaient présents :**

- Gérard FRESLON,
- Claudie ASMONTI,
- Albert HERBLIN,
- Sylvie BOBIN,
- Véronique ROUSSEAU,
- Gisela MORLOCK,
- Jean-Camille DONNET,
- Christine HERBLIN,
- Monique PACOTTE.

**Date de convocation :** le 22 février 2016.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.  
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Claudie ASMONTI est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance

### **Adoption du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

#### **Commune nouvelle**

Monsieur le Maire rappelle que le débat sur les « communes nouvelles » est ouvert au sein du conseil municipal et précise que des simulations transmises ce jour par mail seront données aux conseillers municipaux dès le début de semaine prochaine. Monsieur le Maire demande à ce que ce projet avance rapidement car la proposition de regroupement est souhaitée pour le mois de juin. Dans ce cas, l'Etat ne baissera pas les dotations aux communes qui se regroupent et il y aurait même une augmentation d'environ 5% de ces dotations.

#### **Couverture numérique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a assisté à une réunion de la CAPE à propos de la couverture numérique. Il a été mentionné que la commune de LA BOISSIERE est une des communes les plus mal desservie dans le département. Monsieur le Maire informe également qu'il a rencontré l'ingénieur qui s'occupe de la

couverture numérique au niveau de la CAPE et il lui a demandé d'améliorer cette situation. Monsieur le Maire dit qu'il y aura de nouvelles informations à ce sujet au mois de juillet 2016.

#### Avancement de la révision de la carte communale

Monsieur le Maire informe que prochainement la carte communale sera présentée au conseil municipal, ceci après avoir été soumise aux différentes instances de la révision à savoir la CAPE, la Chambre d'Agriculture, la DDTM et les Eaux et Forêts. Monsieur le Maire pense que cette carte pourra être présentée au conseil au courant du mois de mars, par la suite une réunion publique devra être organisée puis un commissaire enquêteur prendra les doléances des habitants. La phase finale sera l'adoption de la carte communale par Monsieur le Préfet.

#### La couverture de la téléphonie mobile

Monsieur le Maire dit que la couverture de la téléphonie mobile est un gros problème au sein de la commune. Il a déjà informé Monsieur LECORNU responsable de ce sujet. Monsieur le Maire présente un relevé qui a été effectué mais il dit son étonnement quant aux données recueillies. Ces dernières présentent des taux d'accessibilité en 2G et 3G proche des 100% or cela n'est pas la réalité. Monsieur le Maire dit qu'il en informera Monsieur LECORNU.

#### **Délibération 1 : Convention avec le CNFPT concernant le plan de formation pour l'année 2016**

Monsieur le Maire présente la convention simple de formation du CNFPT concernant le plan de formation de l'année 2016 et demande aux membres du conseil municipal de lui accorder l'autorisation de signer cette convention.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération donnant l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention simple de formation avec le CNFPT pour le plan de formation 2016 est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération 2 : Affectation des résultats 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à la 1<sup>er</sup> Adjointe. Elle précise que cette délibération suit les délibérations concernant les votes de la commune sur les budgets de l'année dernière. La trésorerie demande une délibération concernant l'affectation des résultats 2014 pour l'année 2015 à savoir un excédent de fonctionnement capitalisé de 2862.82 euros au compte R1068 et un excédent de résultat de fonctionnement reporté au compte R002 de 31939.82 euros.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération concernant l'affectation des résultats 2014 est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération 3 : Indemnités de fonction des maires. Nouvelles modalités au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Monsieur le Maire présente la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et qui concerne les indemnités de fonction des maires – nouvelles modalités au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Monsieur le Maire fait lecture d'une partie du courrier de la Préfecture de l'Eure du 05/20/2016 qui précise que « les indemnités de fonction des maires des communes de moins de 1000 habitants ne peuvent être inférieures au montant autorisé par la loi. A ce titre, les

maires bénéficient à titre automatique de l'indemnité de fonction fixée au montant maximal. Le conseil municipal ne peut plus réduire ce montant. » Monsieur le Maire rappelle qu'il ne touche jusqu'à présent que 80%. La loi est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération concernant les indemnités de fonction des maires selon les nouvelles modalités au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à savoir que les maires bénéficient à titre automatique de l'indemnité de fonction fixée au montant maximal est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération 4 : Demande de subventions auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour des travaux d'assainissement en traverse sur le RD 67**

Monsieur le Maire précise que les abords de la chaussée sont abimés par les précipitations notamment devant une des propriétés située sur la RD 67 et qu'il est nécessaire de canaliser les eaux fluviales notamment pour des raisons de sécurité. Monsieur le Maire présente deux devis : le devis TPN s'élève 13284.60 euros TTC et le devis de la société ABLYS TP s'élève à 14919.23 euros TTC. Monsieur le Maire propose de retenir la société TPN qui est la moins chère et qui est également la société qui est retenue par le syndicat de voirie pour l'entretien des voies communales. Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention sera faite après du Conseil Départemental afin que la part de la commune soit d'environ 40% de la somme.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération concernant l'autorisation de réaliser une demande de subventions auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour des travaux d'assainissement en traverse sur le RD 67 est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération 5 : Convention au sujet des programmations de travaux avec le SIEGE**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de changer toutes les ampoules actuelles de l'éclairage public pour des lampes à vapeur de mercure et que le montant estimé de ces travaux est de 8000 euros TTC. Monsieur le Maire informe que la participation de la commune s'élève à 20% ce qui ramène la facture à 1 333.33 euros hors taxe car le SIEGE, maître d'œuvre, récupère la TVA. Certains membres du conseil municipal souhaiteraient avoir davantage d'informations concernant le nombre d'ampoules et l'économie réalisée grâce à ce changement avant de prendre une décision. Monsieur le Maire préfère suspendre la délibération. Cette dernière sera reprise lors du prochain ordre du jour du conseil municipal où des réponses concernant le nombre d'ampoules, les économies envisagées seront clairement apportées.

Aucune observation.

La délibération 5 concernant la convention au sujet des programmations de travaux avec le SIEGE est suspendue.

#### **Demande d'aide sociale (pour une famille) concernant la rentrée scolaire 2015/2016**

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS de LA BOISSIERE n'existe plus et que c'est au conseil municipal de prendre en charge les demandes d'aides sociales des administrés de la commune de LA BOISSIERE. Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande d'aide à la rentrée scolaire 2015 faite par une famille de la commune pour deux enfants inscrits à l'école maternelle. La facture présentée par

la famille est de 68 euros. Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à présent le CCAS allouait 30 euros par enfant de la commune scolarisé à l'école de BOISSET-LES-PREVANCHES. Monsieur le Maire souligne le retard de la demande et précise que la famille a reçu un courrier de la mairie à ce sujet l'année dernière comme toutes les autres familles concernées. La réponse des familles est souhaitée avant le 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire.

La demande d'aide sociale d'une famille de la commune de LA BOISSIERE concernant la rentrée scolaire 2015/2016 de ces deux enfants en maternelle est refusée avec 7 voix « contre » et 2 « abstentions »

#### **Délibération 6 : Choix du site d'hébergement pour la mise en place du site internet de LA BOISSIERE**

Monsieur le Maire souhaite aborder la création d'un site internet pour la commune de LA BOISSIERE. Deux organismes ont été présélectionnés : le « Réseau des Communes » dont l'abonnement s'élève à 246 euros par an et « Campagnol » dont l'abonnement est de 180 euros pour le site et de 90 euros pour la revue des « maires ruraux » soit au total de 270 euros par an. Les prestations sont proches. Monsieur le Maire reprend la question du coût de l'abonnement à la revue des « Maires Ruraux » et précise que si « Campagnol » est sélectionné, l'abonnement actuel à la revue « Maires de France » de la commune sera remplacé par celui des « Maires Ruraux ».

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la délibération concernant le choix du site d'hébergement « Campagnol » pour la mise en place du site internet avec 8 voix « pour » et une « abstention ».

#### **Questions diverses**

**Abris bus :** Un membre du conseil souhaite aborder le problème de l'ancien abri bus devant la mairie qui est vétuste et dangereux. Monsieur le Maire charge un membre du conseil municipal de s'informer du dossier.

**Problème des chiens au sein de la commune :** Monsieur le Maire dit que des démarches ont été faites auprès du cabinet du Préfet, de la gendarmerie et qu'il est en contact permanent avec Madame le Maire de BRETAGNOLLES. Un membre du conseil dit que les aboiements sont infernaux et que les promenades pédestres deviennent pénibles. Monsieur le Maire dit qu'un arrêté existe, qu'il a même été distribué auprès des habitants et que le problème des chiens fait partie des préoccupations actuelles de la mairie et qu'il est en cours de traitement.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Aucune autre question.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé et où il n'y a plus de question, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à 11 heures 05 minutes.

Le Maire,  
Gérard FRESLON



La Secrétaire de séance,  
Claudie ASMONTI

